

**MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux : 33
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Le mardi 29 Juin 2021 à 19 H 00, le Conseil municipal de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 22 juin 2021, s'est déroulé salle de Vic, ZI de Vic, 4 route d'Escalquens, à Castanet-Tolosan, en raison de la situation sanitaire, sous la présidence de Monsieur Xavier NORMAND, Maire.

Présents : Xavier NORMAND, Gwenola KLOPP-TOSSER, Pascal CLERC, Emilie DESMONS, Simon VIGUER, Pascale MARTINEZ, Annie AVEROUS, Yvette LESOIN, Patrick MIGNON, Bernard NEVEU, Philippe SÉRARD, Thierry GIDENNE, Sandrine FALZON, Patricia CHARLES, Jülide TOPSAKAL, Benjamin DOUALLE, Adélaïd DEDIEU, Lucïa VIDAL, Patrice TOURNON, Bernard GARRAFOUILLET, Virginie FABRE, MECHIN David, Christine BERTY, Marie-Laure SICOT, Jordan PUISSANT.

Absente : Hafida SHAKI

Pouvoirs :

Catherine LABROUE	donne pouvoir à	Lucïa VIDAL
Mustapha RHALIES-MURAT	donne pouvoir à	Yvette LESOIN
Luc EVANS	donne pouvoir à	Patrick MIGNON
Pascal CHICOT	donne pouvoir à	Simon VIGUER
Roman TEISSERENC	donne pouvoir à	Jülide TOPSAKAL
Marie GENET	donne pouvoir à	Gwenola KLOPP-TOSSER
Véronique MAUMY	donne pouvoir à	Jordan PUISSANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard NEVEU

Délibération n°71 : Convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition de toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de la Démarche Territoire à Energie Positive de la Communauté d'agglomération du Sicoval qui vise à favoriser la Transition Energétique du Territoire et la mise en place d'actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, la Ville de Castanet-Tolosan après avoir été sollicitée par une société coopérative d'intérêt collectif qui a manifesté sa volonté d'installer des panneaux photovoltaïques sur des toits de bâtiments communaux a décidé de lancer un appel à candidature.

A cet effet un appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site internet de la Ville depuis le 18 mai 2021. Il précise que cette mise à disposition du domaine public sera consentie pour une durée de 20 ans par Convention d'Occupation du Domaine Public en contrepartie du paiement d'une redevance inférieure à 5 % du revenu brut de la vente d'électricité de l'installation. La Ville se réserve, à la fin de la convention, le droit de demander le démontage des panneaux avec une remise en état total de la toiture.

Les candidats étaient invités à transmettre une notice technique et une notice d'entretien lors de leur candidature.

Seule la SCIC Initiative Citoyenne pour une Energie Alternative (ICEA) a répondu à cet appel à manifestation d'intérêt. La candidature d'ICEA est accompagnée d'une note qui précise :

- Qu'une étude de faisabilité sera réalisée par un bureau d'étude agréé par la commune.
- Que le choix de l'entreprise de pose se fera au après consultation et mise en concurrence. La commune sera tenue informée des analyses et de choix opérés par ICEA.
- Que les notices d'exécution seront remises à la commune pour validation.
- Qu'un contrat d'entretien sera souscrit par ICEA ainsi qu'une assurance responsabilité civile spécifique à cette installation.

Le bâtiment pressenti pour cette installation est l'école élémentaire Damase Auba. Selon le résultat de l'étude technique un autre bâtiment public répondant aux exigences techniques sera proposé à ICEA.

C'est donc dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal que la Ville contracte avec ICEA par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en contrepartie d'une redevance annuelle afin de mettre en place des panneaux photovoltaïques la toiture d'un bâtiment communal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 29 voix pour et 3 abstentions (Christine BERTY, David MECHIN, Virginie FABRE) :

- **APPROUVE** le principe de conventionner avec ICEA pour la mise à disposition de toitures de bâtiments communaux ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation du domaine public qui sera conclue entre la Ville et ICEA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ces dossiers.

Fait à Castanet-Tolosan, le 30 juin 2021

Le Maire,

Xavier NORMAND

